



DEPARTEMENT
de la GIRONDE

ARRONDISSEMENT
de LANGON

COMMUNE
de ROMAGNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité - Fraternité

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 20226**

Sous la présidence de M. Jacques MOULINE - Maire

Membres Présents :

Mmes et MM. Jacques MOULINE, Patrice CARBONNIER, Delphine PÉPIN, Laurent MANON, Jocelyne RIFFAUD, Catherine MAGNANI, Jean-Marie BARON, Thierry MERLE, Karine DE MATOS ANTONY, Melissa LALANNE

Absents et excusés : M. Jérôme THOMASSON

Pouvoir : M. Jérôme THOMASSON donne pouvoir à Mme Karine DE MATOS ANTONY

Secrétaire de la séance : Mme Karine DE MATOS ANTONY

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du 20 Mars 2026.
- Nomination d'un ou d'une secrétaire de séance.
- Délibérations pour :
 - Versement des indemnités de fonction au maire et aux adjoints,
 - Élection des délégués pour les différents syndicats,
 - Élection des délégués pour les commissions communales,
 - Divers

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 Mars 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Ouverture de la séance à 19h10.

1. Versement des indemnités de fonction au Maire et aux Adjointes.

Mr le Maire présente au conseil municipal le tableau de conditions prévues par la loi pour fixer les indemnités de fonction des élus.

Et demande au conseil municipal de fixer les indemnités attribuées aux élus conformément au Code Général des Collectivités territoriales.

Il propose ainsi :

- L'indemnité maximale pouvant être attribuée aux Maires des communes de moins de 1000 habitants est égale à 28,1% de l'indice brut 1027 soit 13 860.00 € brut par an.
Mais propose une indemnité à hauteur de 27% de l'indice brut 1027 soit 13 318.10 € brut par an.
À l'unanimité le conseil décide d'attribuer cette indemnité au taux de 27%.
- L'indemnité maximale pouvant être attribuée aux adjoints des communes de moins de 1000 habitants est égale à 10,89 % de l'indice brut 1027 soit 5 371.63 € brut par an.
Mais propose une indemnité à hauteur de 10% de l'indice brut 1027 soit 4 932.63 € brut par an.
Le conseil municipal décide d'attribuer cette indemnité au taux de 10%, 1 abstention et 9 pour à chacun des adjoints.

2. Élection des délégués pour les différents syndicats.

SYNDICATS / COMMISSIONS / GROUPEMENTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SIRPRFC (écoles)	* Jocelyne RIFFAUD * Mélissa LALANNE * Karine DE MATOS ANTONY	* Laurent MANON * Patrice CARBONNIER * Catherine MAGNANI
CONSEIL COMMUNAUTAIRE	* Jacques MOULINE	* Patrice CARBONNIER
SIEA syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement	* Patrice CARBONNIER * Jean-Marie BARON	* Delphine PEPIN * Laurent MANON
AGEDI syndicat mixte (logiciel secrétariat)	* Jean-Marie BARON	* Karine DE MATOS ANTONY
SDEEG (électricité) CLE (commission locale de l'Energie)	* Jacques MOULINE * Jérôme THOMASSON	
CNAS (comité national d'action sociale)	* Catherine MAGNANI * Audrey	

MISSION LOCALE	* Catherine MAGNANI	* Karine DE MATOS ANTONY
SYPHÉM amélioration de l'habitat	Jacques MOULINE	
SMER eau et rivières		
SITSF collège de Rauzan	* Delphine PEPIN	* Jean-Marie BARON
AMAD	* Jocelyne RIFFAUD	* Catherine MAGNANI

3. Élection des délégués pour les commissions communales.

Commissions interne à la mairie de Romagne	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COMMISSION DES RESSOURCES HUMAINES	Patrice CARBONNIER / Karine DE MATOS ANTONY	Thierry MERLE / Delphine PEPIN
RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS	Laurent MANON / Mélissa LALANNE	Jérôme THOMASSON / Delphine PEPIN
RESPONSABLES DE LA VOIRIE	Patrice CARBONNIER / Thierry MERLE	Laurent MANON / Jean-Marie BARON
RESPONSABLES DES SALLES	Jérôme THOMASSON	Patrice CARBONNIER / Jacques MOULINE
RESPONSABLES DE LA COMMUNICATION GENERALE	Thierry MERLE / Mélissa LALANNE / Karine DE MATOS ANTONY / Catherine MAGNANI	
RESPONSABLES DES CAMERAS	Delphine PEPIN / Jérôme THOMASSON / Karine DE MATOS ANTONY	
ECO ECOLE	Mélissa LALANNE / Jocelyne RIFFAUD	
ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE	Thierry MERLE	Jocelyne RIFFAUD
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Thierry MERLE / Catherine MAGNANI	
URBANISME	Thierry MERLE / Patrice CARBONNIER / Jean-Marie BARON	
APPEL D'OFFRE	Jean-Marie BARON / Laurent MANON	Thierry MERLE / Catherine MAGNANI

4. Divers.

- L'association Cybernadette, qui présente des ateliers numériques dédiés aux plus de 60 ans propose à la commune un partenariat.
À l'unanimité le conseil municipal décide de mettre à disposition le city stade afin de permettre aux habitants de la commune (et d'ailleurs) de participer aux ateliers.

- Suite à la demande de Romagnais et Romagnaises souhaitant assister aux réunions du conseil municipal sans pouvoir accéder à la salle.
Le lieu de réunion sera défini ultérieurement ; cela permettra à tous les intéressés d'y assister, à condition d'en faire la demande 48 heures à l'avance.

- Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de mettre en place une fiche de suivi d'utilisation des véhicules de la commune.
Celle-ci devra être remplie à chaque utilisation par les employés municipaux ainsi que par les membres du conseil.

- Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de mettre en place une fiche de besoin matériel pour les employés municipaux.

- L'association la Bande à l'Envers demande au nouveau conseil municipal si le prêt du local cantine à hauteur d'une fois tous les 15 Jours est toujours d'actualité.
Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de continuer à prêter les locaux à l'association.

- Mr le Maire présente au conseil municipal deux devis pour la réalisation de travaux de fauchage des bordures de routes communales (banquettes, fossés, talus, costière et nettoyage des carrefours).
La SARL de la Ponsie, propose un tarif de 2 352 € TTC par passage sans engagement.
La SARL Hamoir, propose un tarif de 2 688 € TTC par passage pour un contrat de 3 ans ou 3 360 € TTC par passage sans engagement.
Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de valider le devis de la SARL de la Ponsie.

La séance est levée à 21h38

Romagne le 27 Mars 2026

Karine DE MATOS
Secrétaire de séance



Jacques MOULINE
Maire

